

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20260409-20260414-DE

L'an deux mille vingt six

Le : 09 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Madame Alexandra MOREAU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

Délibération n°2026-04-14 Subvention de fonctionnement aux coopératives et associations scolaires ainsi qu'aux associations scolaires extérieures

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la somme qui sera allouée par enfant pour les trois coopératives scolaires de la commune soit 9,00€ par enfant.

- OCCE87 Coopérative scolaire de l'école Jean Jaurès
- OCCE Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry
- Association USEP Ecole de Cassepierre

OCCE87 Coopérative scolaire De l'école Jean Jaurès	OCCE Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	Association USEP Ecole de Cassepierre
9,00€ x 229 enfants = 2 061,00€	9,00€ x 133 enfants = 1 197,00€	9,00€ x 78 enfants = 702,00€

- La somme de **1 050,00€** sera versée à la coopérative scolaire du collège d'Ambazac pour les différentes sorties scolaires.

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 24

Présents : 22

- La somme de **200,00€** sera versée à l'association Pass'Jeunes de Saint-Léonard-de-Noblat afin de soutenir leur Forum des Métiers 2026.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20260409-20260414-DE

- La somme de 50,00€ sera versée à l'EREA des mille sources afin d'aider au financement d'un séjour à Paris dans le cadre de leur projet « toute la lumière sur les SEGPA » auquel un jeune de Rilhac-Rancon participe.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les montants des subventions mentionnées ci-dessus.

Madame Aurore BOUHIER et Madame Laurence MASSARD-TERRAZ ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 16/04/2026
Affiché / Notifié le 16/04/2026
Certifié exécutoire le 16/04/2026
Publiée le 16/04/2026

Le Maire,
Nadine BURGAUD

Pour le Maire Absent,
Le premier Adjoint

F. Poirson



Handwritten signature of F. Poirson.